



Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/39 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/31</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-trois septembre deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 16/09/2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir à M. Claude ANCELME ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CDIFF

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 18/09/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles dans les conditions suivantes :

Objet : Organisation des permanences à Vouziers

Budget présenté en dépenses et en recettes : 4 950 €

Dépenses éligibles : 4 950 €

Taux de la subvention : 36.5%

Montant de la subvention plafonnée : 1 806€

Le versement de la subvention sera versée sur l'exercice 2014 sur production d'un bilan qualitatif et quantitatif, d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB avant le 30 juin 2014

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

